

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du 12/05/2011**

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le 12 MAI,** le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 MAI 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme HAMMACHE, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme M'DAHOMA MOHAMED, M. MALEME, Mme KOUAME, M. KETFI, Mme CHIBAH, M. OGE, Mme ZAHIR M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, MM. DEL MONTE, RUER, Mme DESCAMPS, M. MENIA, Mmes LENOURY, AHMED Conseillers Municipaux,

Excusées :

Mme KHELAF,  
Mme LOURENCO  
Mme KARMAN

Représentés par :

M. HAFIDI  
M. MONINO  
M. KARMAN

Excusés :

Mme GRARE  
M. KAMALA  
M. PAUPERT

Représentés par :

Mme DERKAOUI  
M. DEL MONTE  
Mme DESCAMPS

Absent : M. AUGY

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

### **QUESTION N° 105 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2011**

A la majorité des membres du conseil, Malika AHMED ayant voté contre

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du conseil municipal du 07 avril 2011

---

### **QUESTION N° 106 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER**

**OBJET : Prise en considération de l'étude urbaine du centre ville et possibilité de surseoir à statuer**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenus

**APPROUVE** les axes de développement définis par l'étude urbaine réalisée par le groupement Philippe Panerai, à savoir :

- valoriser l'architecture existante,
- renforcer les commerces,
- affirmer la vocation culturelle d'Aubervilliers,
- intensifier l'habitat par la rénovation et la construction de nouveaux logements.

**PREND** en considération ladite étude et dit conformément à l'article L 111.10 du code de l'urbanisme qu'un sursis à statuer pourra être opposé à toute demande d'autorisation de travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'étude prise en considération par la présente délibération.

**PRESISE** que la présente délibération fera l'objet de mesures d'affichage et de publicité conformément à l'article R 111.47 du code de l'urbanisme (affichage de la Mairie et mention insérée dans un journal diffusé dans le département).

---

**QUESTION N° 107 - RAPPORTEUR Fayçal MENIA**

**OBJET : Communication du rapport de la mission d'information sur la Vidéo-Protection**

A l'unanimité.

**PREND ACTE** du rapport de la Mission d'Information sur la Vidéo-protection,

**ACTE** la mise en place d'une étude de faisabilité en terme de localisations, de moyens humains et techniques nécessaires, de coûts, et de financements possibles.

---

**QUESTION N° 108 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Remplacement de Monsieur Philippe MILIA, Conseiller Municipal, au conseil d'administration du collège Rosa Luxemburg**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers en Marche pour le Changement» s'étant abstenus

**DESIGNE** Sophia CHIBAH, conseillère municipale, pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration du collège Rosa Luxemburg, en remplacement de Monsieur Philippe MILLIA, conseiller municipal.

**QUESTION N° 109 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projet 2011 "Animation sociale des quartiers - Sécurité"**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à solliciter les demandes de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'un montant total de 34 509 € correspondant aux actions suivantes :

- Correspondant ville-Prison (10 199 €)
  - Groupe de Prévention et de Suivi de la Délinquance (2 220 €)
  - Ouvrage sur la réinsertion sociale des sortants de prison (12 000 €)
  - Commission d'Accueil des Familles (4 900 €)
  - Prévention des dangers de la rue (5 190 €)
- 

**QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Versement d'une indemnité pour frais de représentation**

A l'unanimité.

**FIXE** le montant annuel de l'indemnité pour frais de représentation allouée au maire à 3 500 €.

**DIT** que le versement se fera en deux fois.

**DIT** que le Maire devra conserver l'ensemble des justificatifs relatifs à ces frais.

---

**QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Levée de l'hypothèque prise sur les biens et droits immobiliers appartenant à Mme Malika BENAISSA**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié de levée d'hypothèque prise sur les biens et droits immobiliers appartenant à Mme Malika BENAISSA situés 7 rue de l'olympisme à Saint-Denis (93200), lots 51 et 100.

**QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**  
**OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'OGEC Saint-Joseph**

A la majorité des membres du conseil, Patricia LATOUR du groupe Communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers" ayant voté contre

**ACCORDE** la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 300 000 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 600 000 € que l'OGEC Saint-Joseph se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer la réalisation d'une cantine et l'aménagement de deux salles.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 25 ans

Taux d'intérêt actuarial annuel : 3 %

Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée

Indice de référence : livret A

Valeur de l'indice de référence : 2 %

Différée d'amortissement : aucun

Périodicité des échéances : annuelle

**ENGAGE** la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**AUTORISE** le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OGEC Saint-Joseph.

**QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (U.T.I.T)**

A la majorité des membres du conseil, Sophia CHIBAH du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers s'étant abstenu

---

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association des travailleurs immigrés tunisiens.

**QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Prise en charge des frais de missions du maire et d'un conseiller municipal lors de leur participation au Forum Européen pour la sécurité.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de la participation du maire Jacques SALVATOR et du conseiller municipal Bernard VINCENT, au Forum européen pour la sécurité se tenant les 19 et 20 mai 2011 à Gênes en Italie.

**DECIDE** de la prise en charge de leurs frais de déplacement et d'hébergement relatifs à cette participation.

---

**QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Acquisition du site de la Documentation française situé 124 rue Henri BARBUSSE**

A l'unanimité.

**APPROUVE** l'acquisition au prix de 8 500 000 euros (huit millions cinq cents mille euros), d'un bien en totalité situé 124 rue Henri BARBUSSE à AUBERVILLIERS, sur la parcelle cadastrée AU 98, comprenant divers bâtiments pour une surface développée de 26132 m<sup>2</sup>, appartenant à l'Etat ;

**AUTORISE** le Maire à signer toute promesse ou acte nécessaire à la réalisation de l'acquisition.

**QUESTION N° 116 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Garantie d'emprunt accordée à l'Association pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirme Moteurs Cérébraux (APETREIMC)**

A l'unanimité.

**ACCORDE** la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 626 914 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 626 914 € que l'APETREIMC se propose de contracter auprès du Crédit industriel et commercial pour financer l'acquisition de locaux destinés à l'implantation d'une structure petite enfance.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 240 mois

Taux d'intérêt : 4,70 %

**ACCORDE** la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 490 360 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant 490 360 € que l'APETREIMC se propose de contracter auprès du Crédit industriel et commercial pour financer les travaux d'aménagement de la structure.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

Durée : 30 mois

Taux d'intérêt : taux euribor 3 mois moyenne mensuelle +1,75 %

**ENGAGE** la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit industriel et commercial par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ENGAGE** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**AUTORISE** le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre le Crédit industriel et commercial et l'APETREIMC.

---

**QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Election des délégués de la Commune au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune**

Après avoir procédé aux opérations de vote, sous la surveillance et le contrôle de Monsieur Edgar MINUMBU, secrétaire de séance et de Madame Nadia LENOURY, conseillers municipaux

**DECLARE** élus, chacun au premier tour de scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, en qualité de délégués du Conseil municipal auprès de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune, les élus municipaux dont les noms suivent :

- M. Jacques SALVATOR
  - M. Jean François MONINO
  - M. Abderrahim HAFIDI
  - M. Bernard VINCENT
  - M. Pascal BEAUDET
  - M. Jean-Yves VANNIER
  - M. Tedjini MAIZA
  - Mme. Véronique LE BIHAN
  - M. Marc GUERRIEN
  - Mme. Jacqueline SANDT
- 

**QUESTION N° 118 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET** : Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (APETREIMC) pour la création de la structure petite enfance -Angle rue du Landy/Quai Adrien Agnès

A l'unanimité.

**ATTRIBUE** une subvention d'investissement de 100 000 € à l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (l'APETREIMC), pour la création de la structure petite enfance sur la commune d'Aubervilliers.

---

**QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET** : Convention de mise en œuvre et de financement des expérimentations de nouveaux modes de rémunération.

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention ARS, CPAM de Paris, CPAM de la Seine-Saint-Denis qui engage la commune d'Aubervilliers, pour le Centre municipal de santé du Dr Pesqué, à expérimenter les nouveaux modes de rémunération à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 31 décembre 2012.

**ACCEPTE** la subvention de 71 490 € pour 2011 (au prorata dunombre de jours du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2011)

**ACCEPTE** la subvention de 107 236 € pour l'année2012.

**QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Personnel communal : recrutement d'un chirurgien dentiste au centre municipal de santé à compter du 1er juin pour 3 ans**

A l'unanimité.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter pour 3 ans un chirurgien dentiste à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011 dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 précitée

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement

---

**QUESTION N° 121 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Marché relatif à la préparation au B.P.J.E.P.S. - Approbation du projet de marché.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de marché à prix global forfaitaire, estimé à 134 000 € TTC et relatif à une prestation de formation pour la préparation du B.P.J.E.P.S. passé sur procédure adaptée pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

---

**QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

**OBJET : Marché relatif à la fourniture d'abonnements destinés aux services municipaux pour les années 2012 et 2013. Approbation du projet de marché.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de marché global (ne comportant ni tranche, ni lot) sur procédure adaptée relatif à la fourniture d'abonnement destinés aux services municipaux pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013.

Ce marché à bons de commandes comportera les seuils annuels suivants :

- Seuil minium : 25 500 € HT

- Seuil maximum : 70 000 € HT

## **QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**

## **OBJET : Marché relatif au traitement et interventions sur les revêtements de sols et petits ouvrages contenant de l'amiante dans les bâtiments communaux pour l'année 2011. Approbation du marché et autorisation de signature.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le marché relatif au traitement et interventions sur les revêtements de sols et petits ouvrages contenant de l'amiante dans les bâtiments communaux passé sur procédure adaptée et de type à bons de commande pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2011 et comportant les seuils suivants :

**AUTORISE** conformément à la décision de la commission d'appel d'offres, réunie le 12 mai 2011, le Maire à signer le marché subséquent, avec la société IDF ENVIRONNEMENT, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

## **QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Cession d'une emprise de 367 m<sup>2</sup> située 8 rue de la Gare à Aubervilliers au profit de la SAS JSBF VICTOR HUGO.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de céder la parcelle située 8 rue de la Gare à Aubervilliers d'une superficie de 370 m<sup>2</sup> au profit de la SAS JSBF VICTOR HUGO afin qu'elle puisse y réaliser un centre d'affaires pour des grossistes en textile.

**FIXE** le prix de cession à 60.000 €.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

## **QUESTION N° 125 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI**

## **OBJET : Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Unis-cité dans le cadre du projet Médiateerre**

A l'unanimité.

**AUTORISE :** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle entre la Commune d'Aubervilliers et l'association Unis-cité

**ACCORDE** : le versement d'une subvention de 9 280€ à l'association Unis-cité pour la réalisation du projet Médiateerre

**QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI**

**OBJET : Modalités de prise en charge financière des jeunes dans le cadre du Service Volontaire Européen**

A l'unanimité.

**ARRETE** : comme suit les modalités de prise en charge financière d'un jeune dans le cadre du service volontaire européen :

Nature de la dépense	Montant mensuel	Total sur 6 mois	Imputation budgétaire	
			service	Article
Hébergement au foyer de jeunes travailleurs d'Aubervilliers <i>(remboursement sur facture à l'ALJ 93)</i>	415 €	2 490 €	403	6188
Frais de nourriture <i>(forfait versé à l'intéressé)</i>	300 €	1 800 €	403	6188
Frais de transports <i>(forfait versé à l'intéressé)</i>	78 €	468 €	403	6188
Indemnité mensuelle forfaitaire versée à l'intéressé	125 €	750 €	403	64138
<b>TOTAL</b>	<b>918 €</b>	<b>5 508 €</b>		

---

**QUESTION N° 127 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Frais de scolarité : Année 2010-2011 : accueil d'enfants malentendants à l'école élémentaire BABEUF.**

A l'unanimité.

**FIXE** les frais de scolarité demandés aux communes extérieures à 405 € par an et par élève malentendant, accueilli dans l'école Babeuf, à compter de l'année scolaire présente.

---

**QUESTION N° 128 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET : Programmation 2011 de l'enveloppe régionale « Animation sociale des quartiers »**

A l'unanimité.

**VALIDE** les projets présentés à la programmation 2011 de l'enveloppe régionale « Animation Sociale des Quartiers :

<b>Volet CUCS</b>	<b>Nom Porteur</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>quartier</b>	<b>Arbitrage enveloppe régionale</b>
<b>Habitat/ Cadre de vie</b>	<b>ANGI</b>	Actions de prévention et d'animation	Maladrerie/ Emile Dubois	20 795
<b>Insertion sociale et professionnelle</b>	<b>ASEA</b>	Ateliers socio linguistiques	Aubervilliers	4 500
<b>Habitat/ Cadre de vie</b>	<b>Changement de décors</b>	Tambour Urbain Municipal	Centre ville/ Aubervilliers	2 000
<b>Habitat/ Cadre de vie</b>	<b>Une oasis dans la ville</b>	Une oasis dans la ville-Autour de vous	Landy/Marcreux/ Pressensé	10 000
<b>Habitat/ Cadre de vie</b>	<b>Service DémocratieLocale</b>	Kursaal	Villette/Quatre Chemins	2 500
<b>Citoyenneté/ prévention</b>	<b>Pierre Ducerf</b>	Médiation sociale et culturelle	Aubervilliers	3 000
<b>Citoyenneté/ prévention</b>	<b>ABDI</b>	Médiation sociale et culturelle	Aubervilliers	3 500
<b>Insertion sociale et professionnelle</b>	<b>CREAVIF</b>	COM NOUS	Cochennec/ Robespierre	2 000
<b>Insertion sociale et professionnelle</b>	<b>Rencontres Ici&amp;Là</b>	Itinéraire Théâtral : regarder, s'exprimer, s'insérer	Aubervilliers	2 000
			<b>TOTAL</b>	<b>50 295</b>

**AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à l'application de la convention régionale « Animation Sociale des Quartiers » pour bénéficier de la subvention de 50 295 € pour 2011.

**AUTORISE** le versement du montant de la subvention obtenue aux porteurs de projets sus-désignés en fonction de la subvention attribuée à la ville par la Région.

#### **QUESTION N° 129 - RAPPORTEUR djamila KHELAF**

**OBJET :** Convention d'objectifs et de financement sur la prestation de service ordinaire (PSO) "Accueil de loisirs sans hébergement" pour l'ensemble des structures de la Commune

A l'unanimité.

**DENONCE** la convention n° 270-77 et ses avenants.

**APPROUVE** le projet de convention entre la Commune et la Caisse Nationale des Allocations Familiales de Seine Saint Denis, relative aux objectifs et au financement de la prestation de service ordinaire (PSO) " accueil de loisirs sans hébergement" pour les écoles maternelles de la commune et le dispositif "TONUS".

**AUTORISE** le maire à signer le projet de convention au nom de la Commune, tel que celui-ci figure en annexe de la présente délibération, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 2011 au 31 décembre 2014.

---

**QUESTION N° 130 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAÏZA**

**OBJET : Enquête publique relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant la demande présentée par la société France TELECOM à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter un bâtiment abritant un central téléphonique au 21-25 rue de la Motte à Aubervilliers.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de donner un avis favorable à cette demande sous réserve que la société « France TELECOM » veille dans le temps au respect des réglementations applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement.

---

**QUESTION N° 131 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAIZA**

**OBJET : Adhésion du Département de l'Essonne au SIPPEREC au titre de la compétence "Développement des énergies renouvelables". Transformation du SIPPEREC en syndicat mixte ouvert et modification des statuts du syndicat.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** l'adhésion du département de l'Essonne au SIPPEREC

**APPROUVE** le projet de statuts entérinant notamment la transformation du SIPPEREC en syndicat mixte ouvert relevant des articles L.5721-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales, consécutivement à cette adhésion.

---

**QUESTION N° 132 - RAPPORTEUR Tedjini-Michel MAÏZA**

**OBJET : Signature de la convention des maires pour une énergie locale durable. Remboursement des frais de missions exposés pour la participation aux travaux de l'association Energy Cities.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de convention des maires pour une énergie locale et durable et autorise le Maire à le signer au nom de la Commune, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

**DECIDE** la prise en charge des frais de transport et de séjour de Monsieur Tedjini-Michel MAIZA à l'occasion du voyage effectué à ZAGREB pour participer à la réunion de

finalisation de ce projet de convention avec les membres de l'Association Energy Cities entre le 6 et 9 avril 2011. Les frais de transport feront l'objet d'une prise en charge directe et les frais de séjour seront remboursés sur la base des indemnités journalières de 142 € prévues par l'arrêté du 6 juillet 2006 susvisé pour les missions temporaires en Croatie.

---

**QUESTION N° 133 - RAPPORTEUR Tedjini Michel MAIZA**

**OBJET : Dénomination du square situé à l'angle des rues Henri Barbusse et Bordier**

A l'unanimité.

**NOMME** le square public situé à l'angle des rues Henri Barbusse et Bordier – « square Jean Ferrat ».

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 00 H 38